

Centres collectifs de réadaptation

07 mars 2023

Points clés

- Remplir et retenir tous les documents pertinents suivants au cours de l'adaptation d'un immeuble en centre collectif.

L'étendue des travaux (l'énoncé des travaux).

- Un plan directeur renfermant des détails sur l'évaluation et la construction.
- Un plan de mise en œuvre, y compris un devis quantitatif, des plans d'exécution technique détaillés et des spécifications sur les matériaux qui seront utilisés et leur qualité.
- Les permis locaux et nationaux et les ententes avec le propriétaire.
- Les codes et les standards du bâtiment locaux et internationaux.
- Les communications avec les autorités et la communauté locale, les entrepreneurs, les partenaires ou autres organisations de la mise en œuvre et les donateurs.
- Les documents contractuels et d'approvisionnement (soumission, acceptation des offres, modalités de paiement, etc.).
- Un plan d'assurance qualité (y compris des mesures de sécurité sur le site de l'immeuble, des précisions sur les responsabilités en cas d'accidents).
- Préparation du site (nivellement, défrichage de la végétation, jalonnement, raccordements d'eau et des services publics, entreposage de terre végétale, etc.).
- Surveillance des progrès et préparation d'un plan d'évaluation, y compris un carnet sur le site et des photographies.
- Prendre des dispositions relatives à l'achèvement et à la mise à disposition par l'entrepreneur.

1. Aperçu

Les centres collectifs sont des structures et des immeubles préexistants où un groupe important de personnes déplacées trouve refuge pour une courte durée, et ce en attendant une solution durable. Diverses installations peuvent être utilisées, par exemple, des centres communautaires, des hôtels de ville, des hôtels, des gymnases, des entrepôts, des immeubles inachevés et des usines désaffectées.

Une évaluation rigoureuse doit être menée en vue de déterminer les conditions de l'immeuble et la durée de son utilisation.

Dans tous les cas, quels que soient les installations et les services et offerts, les centres collectifs seront restaurés ou améliorés afin de répondre aux besoins des résidents, notamment en facilitant la prestation des services de base. Ces bâtiments doivent être gérés et entretenus dès l'arrivée des personnes relevant de la compétence du HCR et jusqu'à leur départ.

Une stratégie de sortie est obligatoire. Déterminer si, une fois que ces centres ne seront plus collectifs, ils reprendront leur fonction ou leur utilisation originelle.

2. Conseils principaux

Objectifs de protection

- Répondre aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR tout en poursuivant des solutions durables.
- Sauvegarder les droits sociaux, tels que la jouissance d'un abri adéquat, de l'eau et de l'hygiène.
- Offrir des mécanismes d'accès aux services aux personnes ayant des besoins particuliers.

Principes et normes sous-jacents

Les centres collectifs accueillent les personnes relevant de la compétence du HCR dans des immeubles qui ne sont pas conçus à des fins d'hébergement. Même si l'espace physique peut sembler suffisant, les conditions de vie offertes n'atteignent pas les normes minimales et n'offrent pas une vie dans la dignité. Des personnes peuvent demeurer dans des centres collectifs pour une durée indéterminée, et les groupes vulnérables essaient de s'y établir, pouvant ainsi de retrouver isolés de la société en général.

Les centres collectifs doivent être rénovés et améliorés pour répondre aux besoins en matière d'abris de leurs résidents, y compris un accès aux services de base. Ces abris doivent être gérés et entretenus tout au long du séjour des réfugiés.

Ces abris doivent offrir de l'intimité, par exemple, les espaces personnels doivent pouvoir être verrouillables afin d'augmenter la sécurité personnelle, l'indépendance et offrir un hébergement

décent. Il est important de s'assurer que la fumée des poêles ou des feux à ciel ouvert ne posent aucun risque à la santé ou de maladie.

Pour obtenir des conseils judicieux sur l'installation, la coordination et la gestion des centres collectifs de façon à satisfaire aux normes minimales et de respecter les droits des personnes déplacées, consulter le paragraphe **Outils, documents et références** ci-après.

Risques en matière de protection

Les centres collectifs ne doivent pas être considérés comme des centres d'hébergement à long terme. En raison de la forte concentration de personnes réunies dans les centres collectifs, la sécurité et la sûreté deviennent des enjeux importants. La violence, la toxicomanie et la [violence sexuelle et sexiste](#) peuvent survenir constamment. Une résidence de longue durée dans un centre collectif peut vraisemblablement engendrer du stress et des tensions et possiblement mener à la dépression, aux conflits sociaux, aux frictions entre ou au sein des familles, aux conflits entre divers clans ou groupes ethniques et autres problèmes personnels ou psychosociaux.

Un long séjour dans un centre collectif peut accroître la vulnérabilité des résidents aux attaques, en particulier chez [les personnes âgées](#) ou seules et chez les groupes vulnérables.

L'infrastructure de soutien de l'immeuble (eau, électricité, hygiène) peut se détériorer rapidement à la suite d'une utilisation intense, au point que les conditions de vie peuvent nuire dangereusement à la santé.

Autres risques

Les centres collectifs peuvent être la cause de problèmes sérieux et souvent de longue durée, en particulier ceux liés à la gestion de l'eau, de l'hygiène et des déchets solides qui affligent les résidents et ceux qui demeurent près des abris.

De plus, puisque l'utilisation normale de l'immeuble doit être suspendue en raison de conséquences sociales et économiques, les gouvernements locaux et nationaux hésitent à transformer des bâtiments publics en abris humanitaires. Une utilisation prolongée de ces bâtiments peut également générer des tensions au sein de la communauté hôte vu que l'occupation de ces immeubles peut limiter la prestation des services publics.

Points de décision clés

Le principe directeur doit inclure « une structure convenable à un endroit approprié » au moment de mettre sur pied des centres collectifs. Dans cette optique, les gestionnaires et le personnel devront veiller à ce que les centres collectifs soient occupés en toute sécurité et être rénovés pour respecter les normes, qu'ils soient sûrs et que l'endroit où ils sont situés réduise l'exposition des résidents aux menaces.

Les immeubles ou bâtiments existants publics qui peuvent devenir des centres collectifs offrent l'option d'abris à court terme, en particulier si le temps est froid ou s'il faut prendre des mesures très rapidement. Le court terme demeure la caractéristique clé. Une détérioration rapide de l'infrastructure et la dégradation d'un bâtiment à la suite d'une utilisation constante présenteront des risques sérieux à la santé des résidents. Il est essentiel de maintenir de façon adéquate les centres collectifs et leurs services afin de protéger la santé des résidents, de réduire les risques économiques qu'ils entraînent aux gouvernements d'accueil et de limiter leur incidence sur la société locale et sur l'environnement.

Les gouvernements locaux et nationaux peuvent hésiter à libérer ou adapter des immeubles publics qui serviront d'abris humanitaires à des groupes. Même une fois l'approbation donnée, il faut chercher rapidement des solutions durables puisqu'une approbation peut être révoquée si un immeuble doit être remis à son état original.

Étapes clés

La création de centres collectifs peut être réalisée en appliquant les étapes suivantes :

- consulter le Gouvernement pour choisir les bâtiments appropriés. Faire participer des représentants des personnes relevant de la compétence du HCR et des communautés d'accueil afin d'éviter les attentes irréalistes ;
- procéder à une évaluation rigoureuse du campement et de la structure, sans oublier la sécurité, l'accès, les installations, l'endroit, la proximité des dangers, etc. Éviter l'utilisation de bâtiments comprenant de l'amiante ;
- calculer les coûts des travaux de réfection nécessaires pour assurer un niveau convenable de confort et de respect de la vie privée. (Pour permettre aux résidents d'entreposer leurs effets personnels en sécurité, par exemple, d'éviter les risques d'incendie, etc.). S'assurer que les codes du bâtiment locaux sont respectés ;
- déterminer les propriétaires des centres collectifs et signer un accord (ou un protocole d'entente) précisant la capacité maximum, les dispositions à prendre en situation d'urgence et la condition dans laquelle le bâtiment sera laissé après son utilisation comme centre collectif ;
- s'assurer que l'infrastructure, l'approvisionnement en eau et les installations existent au centre collectif ou à l'extérieur avec l'autorisation de la communauté d'accueil ;
- élaborer des plans d'urgence advenant d'éventuels scénarios de déplacement ;
- prendre des dispositions pour rénover le bâtiment au besoin (étendue des travaux, documents de conception, sélection préalable d'entrepreneurs locaux, etc.) et gérer la rénovation (sélection préalable des organisations ou du personnel pour rendre le refuge fonctionnel, etc.) ;
- consulter des programmes pertinents pour trouver et nommer des partenaires de la mise en place. Des accords de partenariat (PPA) peuvent être appropriés ;
- élaborer et mettre en place des plans d'entretien et de sortie ;
- offrir un soutien opportun, surveiller la prestation des services et préparer et distribuer efficacement des messages de justification avec.

Considérations essentielles pour la gestion

- Evaluer la composition et la compatibilité des groupes ethniques et religieux du centre collectif.
- Au moment de choisir des centres collectifs, tenir compte de la sécurité, de l'accessibilité, des facteurs environnementaux, de l'infrastructure disponible, de l'accès aux moyens de subsistance et aux services fondamentaux.
- Les normes de Sphère doivent être respectées lors d'améliorations et les installations doivent répondre aux besoins des résidents. Tenir compte des coûts, de la pertinence et de l'entretien nécessaires pour améliorer l'infrastructure. Ainsi, ne pas installer de système de chauffage coûteux si les fonds pour l'alimenter ou l'entretenir ne sont pas disponibles.
- L'éclairage et le chauffage (dans les climats froids) doivent être suffisants et sécuritaires pour éviter les incendies. Ils peuvent s'avérer coûteux à installer ou à remettre en état et les frais d'électricité et de combustible peuvent également être élevés pour les résidents.
- Les immeubles doivent être adaptés pour résister aux risques environnementaux et climatiques et de structure solide pour accueillir le nombre proposé de personnes déplacées.
- Les immeubles utilisés comme centres collectifs se détérioreront. Les frais d'entretien et de restauration peuvent s'avérer élevés. Entendez-vous toujours très tôt avec le propriétaire de l'immeuble sur la façon de le remettre tel qu'il était avant l'utilisation.

Ressources et partenariats

- Les autorités des gouvernements centraux ou locaux, y compris les responsables militaires.
- Les dirigeants communautaires et les chefs religieux.
- Les communautés d'accueil.
- Les ONG nationales et internationales.
- La FICR et le CICR.
- L'ONU et autres organisations internationales.
- Les médias nationaux (en particulier ceux en langues locales) et internationaux.

Annexes

[Le Manuel du HCR pour la protection des femmes et des jeunes filles \(2008\)](#)

[UNHCR-IOM, Collective Centres Guidelines, 2010](#)

[Le Manuel du HCR pour la protection des femmes et des jeunes filles \(2008\)](#)

[HCR - Le Manuel Sphère \(La Charte humanitaire et les normes minimales pour les interventions au cours de catastrophes\)](#)

[HCR - Manuel pour la protection des déplacés internes](#)

3. Liens

[Le Manuel Sphere 2018 UNHCR Share Point Settlement Information Portal \(SIP\) / Guidelines](#)

4. Contacts principaux

Communiquer avec la Section des abris et des zones d'installation (SSS) – Division de soutien et de gestion des programmes (DPSM) : HQShelter@unhcr.org.